

4.742 réfugiés burundais rentrés au bercail en 2010

PANA, 17 mars 2011 Bujumbura, Burundi - Quelque 4.742 réfugiés burundais, dont 3.609 en provenance de la RD Congo, sont rentrés d'exil en 2010 avec l'assistance matérielle et logistique du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, indique le dernier bulletin mensuel d'information du bureau du HCR à Bujumbura. Le montant global des contributions reçues par le HCR pour mener à bien ses opérations de rapatriement et de réinsertion s'élève à 23 millions de dollars américains, précise le bulletin reçu par la PANA. Le gros des réfugiés burundais se trouvait jusque récemment encore en Tanzanie voisine où ils ont fui les deux grandes guerres civiles au Burundi des années 1972 et 1993.

Depuis l'opération de rapatriement des réfugiés burundais entamée en 2002, le HCR indique qu'à ce jour quelque 510.473 personnes sont rentrées au bercail en provenance de la Tanzanie. Des litiges fonciers opposent souvent les rapatriés aux autochtones et le HCR souligne que, sur 20.000 conflits de cette nature, plus de la moitié ont été résolus le 31 décembre 2010 par le biais de la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB). En matière d'éducation, le HCR a encore soutenu la réintégration et l'insertion scolaire par des cours de mise à niveau en kirundi et français, surtout en faveur des réfugiés anglophones venus de la Tanzanie. Au niveau de l'enseignement supérieur, une soixantaine de rapatriés universitaires ont bénéficié de bourses d'études du HCR dans les universités de la capitale Bujumbura. Ailleurs, le bureau burundais du HCR est également occupé de réfugiés et demandeurs d'asile provenant essentiellement de la RD Congo voisine où s'est déroulée, surtout dans sa partie Est, une guerre civile larvée. L'agence spécialisée du système des Nations unies revendique quelque 41.427 réfugiés et autres demandeurs d'asile auxquels elle a porté assistance et protection en 2010 sur le sol burundais. Un centre d'apprentissage informatique a été créé dans les camps de réfugiés congolais établis au Burundi et un certificat reconnu internationalement sanctionnera la formation qui y aura été donnée. En 2011, le HCR compte, en plus, s'occuper du problème de l'apatridie et des déplacements intérieurs.